

Luxembourg, le 5 août 2014



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
06 AOUT 2014

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Roland Gaasch
☎ 247 - 82953

SCL: PET – 902 / ya

Objet : *Pétition n° 317 concernant l'article 58-2 de la loi sur la TVA.*

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 16 juillet 2014 relative à la pétition n°317 sous rubrique, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie d'une lettre de Monsieur le Ministre des Finances et de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs relative à la pétition n° 317 concernant l'article 58-2 de la loi sur la TVA.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 902	SCL:
Entré le: 01 AOUT 2014	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Luxembourg, le
Réf. : 500-12-90

Le Ministre des Finances

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et de la Protection des consommateurs

à

Monsieur le Ministre des Relations avec le
Parlement

Objet : Pétition n°317 concernant l'article 58-2 de la loi sur la TVA

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions d'informer Monsieur le Président de la Chambre des Députés, en réponse à son courrier du 27 mai 2014, que les travaux du groupe de travail sont à un stade avancé et les dispositions qui en résultent devront entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Il y a lieu également de signaler que nous avons reçu les pétitionnaires en date du 15 juillet 2014 afin de leur exposer les pistes examinées et l'état des lieux des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et de la Protection des consommateurs

Fernand ETGEN